

## Propriété Intellectuelle Contrats

---

La propriété intellectuelle protège les créations originales. C'est un système par lequel le droit organise par exception une certaine appropriation des idées.

La propriété intellectuelle se distingue en 2 branches :

- la propriété industrielle : brevet d'invention, marques, dessins&modèles, certificats d'obtention végétale...
- le droit d'auteur : création littéraire et artistique, bases de données, logiciels...

La propriété intellectuelle se retrouve à différentes étapes de vos projets de recherche, notamment :

- en amont lors de la mise en place des contrats de recherche
- tout le long de vos travaux de recherche lorsque émergent des résultats innovants.

La recherche partenariale entre les laboratoires et le monde socio-économique est la pierre angulaire des activités de valorisation de l'université. Différents contrats permettent de mettre en place ces partenariats : accord de confidentialité, contrat de collaboration, contrat de prestation, MTA, contrat d'accompagnement CIFRE...

## Le Service Partenariats Innovations Valorisation vous accompagne

---

Pourvu des compétences juridiques et d'ingénierie nécessaires, le Service Partenariats Innovations Valorisation vous accompagne :

- dans la mise en place de vos partenariats : du projet de recherche à la signature du contrat en passant par l'évaluation financière
- dans les démarches de protection et de valorisation de vos résultats de recherche



### Contact

Service Partenariats Innovations Valorisation

Tél. 02 47 36 79 78

[spvc@univ-tours.fr](mailto:spvc@univ-tours.fr)

>> [qui contacter au SPIV ?](#)